

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1710

Artikel: Fonds de cohésion européenne : le milliard
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le milliard

Difficile de se battre sur deux fronts, à l'extérieur et à l'intérieur, de négocier avec l'Union européenne puis d'affronter les référendaires nationaux. A Bruxelles, les diplomates suisses, tenaces et pingres, avaient intérêt à présenter notre contribution au soutien des nouveaux pays membres dans le meilleur emballage cadeau. D'où la formule du milliard qui sonne rond et riche. Mais aujourd'hui, où il faut persuader le peuple suisse, la même connotation - un milliard, c'est fabuleux - joue contre les défenseurs du projet d'aide aux pays de l'Est. Pourquoi, pour eux, tant d'argent?

Il faut donc déconnoter ce milliard, c'est-à-dire le dégonfler. C'est beaucoup moins que l'effort consenti par l'Union européenne, elle-même, et moins que celui de la Norvège qui n'est pas membre de l'Union. Et encore les comparaisons sont calculées sur la base d'un milliard payé en cinq ans. Mais le Conseil fédéral pense que les paiements s'étaleront

sur dix ans. L'enjeu est donc de cent millions qui doivent être mis en regard du budget fédéral qui tourne autour de 50 milliards.

Il faut rappeler que, si nous étions membres de l'UE, nous en serions par tête d'habitant le plus gros contributeur, ayant à payer quelque trois milliards annuels. Cette «cotisation» est considérée comme le plus gros obstacle à l'adhésion. Pour l'instant nous en faisons l'économie. Et qu'est-ce que cent millions comparés à ce qui devrait être notre contribution? Si nous refusons ce premier obstacle, cette barre si basse, comment imaginer que nous affrontions les haies et les oxers de l'adhésion?

Le refus du milliard nous fera encourir des représailles et des rétorsions de l'UE. On peut le craindre. Mais plus redoutable serait la démonstration de notre incapacité à nous situer dans un ensemble dont nous sommes partie prenante. Ce qui ne peut signifier que: partie prenante et donnante. *ag*

La surreprésentation cantonale

La Conférence des cantons (CdC) se renforce. Son bureau a été élargi à 9-11 membres ce qui permet d'y associer les représentants des grandes conférences (santé, assurances sociales, instruction publique, etc.) On connaît aussi l'intention de la CdC d'acheter à Berne une maison, où siègera son secrétariat, celui des conférences sectorielles et qui sera le lieu permanent des conférences plénières. Vitalité fédéraliste.

Mais on rappellera une fois encore que la part des petits cantons est institutionnellement trop belle. A la conférence plénière de la CdC, chaque canton dispose d'une voix. Le Conseil des Etats met tous les cantons sur pied d'égalité, chacun deux représentants. Et enfin la proportionnelle, appliquée pour l'élection du Conseil national, est faussée car les cantons sont la circonscription électorale et beaucoup sont trop petits pour que la proportionnelle y joue selon les critères qu'a définis la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Une réforme constitutionnelle s'impose si l'on veut éviter une tension croissante entre les pôles économiques et les régions périphériques.

Quand donc les responsables politiques mettront-ils le sujet institutionnel à l'ordre du jour du débat public? *ag*

Edito

Jeux fédéraux

Institution modèle à tous égards et réussite manifeste depuis 70 ans, la Loterie Romande (dites LoRo) se sent incomprise et malmenée, en raison même de son exemplarité et de ses succès. Où l'on voit des juristes bornés de la Berne fédérale, des concurrents jaloux et des politiciens moralisateurs se liguer pour empêcher la LoRo d'accomplir sa mission de pure utilité publique, concrètement de redistribuer la totalité de ses quelque 180 millions de bénéfice annuel, tous gagnants et frais payés.

Le cri de la poule aux œufs d'or que d'aucuns voudraient arracher de son nid, c'est l'ancien conseiller d'Etat jurassien Jean-Pierre Beuret et encore président de la Loterie romande qui le pousse. Dans une toute récente livraison de la collection «Le savoir suisse», catégorie Opinion, il défend «Le premier mécène romand en péril». D'un ton vif et parfois rageur, il rappelle l'histoire des jeux d'argent et la faveur dont ils jouissent chez les humains, alignant les arguments pro LoRo. Voilà une société de loterie qui répartit le revenu net de ses activités entre la culture, le sport, l'action sociale et d'autres fins d'utilité publique. Une entreprise de pointe qui met les technologies les plus sophistiquées au service des innombrables amateurs de jeux d'argent. Une organisation originale et dynamique, dont les procédures rigoureuses et attributions transparentes contrastent avec les affaires souvent obscures menées sur le marché des jeux et casinos. Une forme moderne, efficace et souple, de service public, qui vaut bien une défense aussi convaincue et engagée que les administrations traditionnelles et leurs fonctionnaires devenus simples personnels.

Voilà surtout une réussite commune des cantons romands qui suscite la convoitise et dérange outre-Sarine. Car il se pourrait bien que le fameux «Graben» soit effectivement la ligne de partage entre les partisans de la Loterie Romande et ses envieux détracteurs, qui se recrutent les uns et les autres dans tous les partis et horizons fédéraux. Comme si les juristes du Palais se référaient plus volontiers à la lourde «Swisslos» ou au dinosaure mort-né sous le nom d'«Unique Lottery» qu'à l'inventive et francophone LoRo. Comme s'ils se souciaient de faire jouer la concurrence entre casinos plutôt que de réglementer un marché par essence trop libre, aux profits quasiment insaisissables.

L'élaboration et surtout la mise en œuvre de la législation sur les casinos sont déjà entrées dans l'histoire des institutions fédérales comme des illustrations anthologiques du combat inégal entre l'administration et les groupes de pression, arbitré par un parlement sous influence et mené par une Ruth Metzler en l'occurrence mal inspirée. Beau sujet pour une reconstitution cinématographique qui pourrait s'intituler «Spielchen im Bundeshaus». *yj*